

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396

12 février 2014

SOMMAIRE

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.	18970	Koffour S.A.	18967
Aquarius Investments Luxembourg S.A.	18969	KSIN Luxembourg I, S.à r.l.	18968
Bechold S.A.	18981	Lessix Holding S.A.	18968
Black Phoenix S.A.	18973	L.S.F. S.A.-SPF	18976
Bureau Line Office S.A.	18973	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	18966
Central European Capital S.à r.l.	19008	MPX Invest S.à r.l.	18972
Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H.	18979	Opera Invest	18980
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	18989	Photo Holding S.à r.l.	18967
Dolphin Luxembourg Subsidiary S.à r.l. ..	18979	PL S.A.	18968
Duinen S.A.	18986	Polymer Invest S.A.	18983
Entremont S.à r.l.	18985	Private One SICAV-FIS	18974
Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l.	18971	Prospector Offshore Drilling S.A.	18963
European Fruit S.A.	18974	Robec SA	19008
Fidia S.A.	18986	Sampan Properties S.à r.l.	18982
Gaïa Luxembourg	18984	SDV (Luxembourg) S.A.	18984
Gamon Holding S.A.	18984	Sekur Lux Home S.A.	18985
G.C.C. S.A.	18969	Silaro S.à r.l.	18967
Gent's Properties	18971	Smart Holding Group S.A.	19008
Get International S.A.	18985	Solar Capital Luxembourg I	18977
GL Europe Liverpool 1 S.à r.l.	18974	Timbra Holding Luxemburg S.A.	18982
GL Europe Trinity Square S.à r.l.	18974	Towa Invest SA	18981
Hanni S.à r.l.	18962	Vioblanc S.A.	18969
Kellogg Lux VI S.à r.l.	18966	Wakolux SA	18969
Knightrider S.à r.l.	18973	Wigical Group	18968
		Winter Co 2 S.à r.l.	18987
		Zilmfinanz AG	18968

Hanni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.205.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

1. Monsieur Javad WESALITOROGHI, commerçant, né à Téhéran (Iran) le 11 juillet 1975, demeurant à L-9911 Trois-vierges, 31A, rue de Wilwerdange.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Hanni S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-€) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Javad WESALITOROGHI, prénommé	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-9540 Wiltz, 33, avenue de la Gare;
 2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Javad WESALITOROGHI, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature;
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Javad WESALITOROGHI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15853. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004407/78.

(140004207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Bastien Burin, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the board of directors of PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A. a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153 772 (the "Company"), duly authorized to represent the board of directors of the Company (the "Board of Directors") pursuant to the resolutions adopted by the same on 7 November 2013 and the decisions taken by the delegate of the Board of Directors (the "Delegate") dated 16 December 2013 (the "Decision").

An extract of the resolutions of the Board of Directors and a copy of the Decision, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed on 28 May 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1521 dated 24 July 2010. The articles of association have been amended, for the last time, by a deed of the undersigned notary, on 19 November 2013, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to nine hundred forty-five thousand one hundred seventeen US dollars and eight cents (USD 945,117.08) represented by ninety-four million five hundred eleven thousand seven hundred eight (94,511,708) shares with a nominal value of one cent of US dollar (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 5.3 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised capital of the Company is set at three hundred ninety-six million six hundred forty-nine thousand three hundred thirty-two US dollars and ninety-two cents (USD 396,649,332.92) represented by thirty-nine billion six hundred sixty-four million nine hundred thirty-three thousand two hundred ninety-two (39,664,933,292) shares with a nominal value of one cent of US dollar (USD 0.01) each.

Articles 5.4, 5.5., 5.6. and 5.7 of the Articles further states that:

"The Board or the Sole Director is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorized capital, including but not limited to the issuance of shares, options or warrants that the Company or any of its subsidiaries would grant to key employees or persons working for the Company or any of its subsidiaries, within the same amount limits and in accordance with any stock-option or incentive plan to be authorized by the Board or the Sole Director.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or allocation of all free reserves and retained profits that can be allocated into the share capital, in each case with or without issue premium as the Board or the Sole Director may from time to time determine.

The Board or the Sole Director shall be entitled to limit or suppress the preferential right of subscription granted to each shareholder prorata its/his/her shareholding when the Board or the Sole Director increases the share capital.

The Board or the Sole Director may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital."

4. Through the Decision, the Delegate has decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any preferential subscription right, according to the terms of article 5.6 of the articles, by an amount of eight hundred fifty US dollars (USD 850.-) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of nine hundred forty-five thousand one hundred seventeen US dollars and eight cents (USD 945,117.08) to nine hundred forty-five thousand nine hundred sixty-seven US dollars and eight cents (USD 945,967.08) through the issuance of eighty-five thousand (85,000) shares of the Company, with a nominal value of one cent of US dollar (USD 0.01) each (each a "New Share" and together the "New Shares"), subject to the payment of an aggregate amount of one hundred seventy thousand US dollars (USD 170,000) consisting in the Capital Increase Amount and in an amount of one hundred sixty-nine thousand one hundred fifty US dollars (USD 169,150.-) allocated to the share premium account of the Company (the "Share Premium Amount").

5. That the New Shares have been entirely subscribed for by DNB Bank ASA, a company incorporated under the laws of the Kingdom of Norway, with registered office in 0021 Oslo, Norway, registered with the Norwegian trade register under number 981 276 (the "Subscription").

The New Shares have been fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred seventy thousand US dollars (USD 170,000.-) consisting in (i) the Capital Increase Amount and (ii) the Share Premium Amount (the "Contribution").

Evidence of the completion of both the Subscription and the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Decision, (i) the share capital of the Company amounts to nine hundred forty-five thousand nine hundred sixty-seven US dollars and eight cents (USD 945,967.08) represented by ninety-four million five hundred ninety-six thousand seven hundred eight (94,596,708) shares with a nominal value of one cent of US dollar (USD 0.01) each.

6. Therefore articles 5.1 and 5.3 of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at nine hundred forty-five thousand nine hundred sixty-seven United States Dollars and eight cents (USD 945,967.08), represented by ninety-four million five hundred ninety-six thousand seven hundred eight (94,596,708) shares having each a nominal value of one cent of United State Dollar (USD 0.01)."

" **5.3.** The authorized capital of the Company is set at three hundred ninety-six million six hundred forty-eight thousand four hundred eighty-two United States Dollars and ninety-two cents (USD 396,648,482.92) represented by thirty-nine billion six hundred sixty-four million eight hundred forty-eight thousand two hundred ninety-two (39,664,848,292) shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of United States Dollar) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Maître Bastien Burin, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé(e) (le «Représentant») du conseil d'administration de la société PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 772 (la «Société»), dûment autorisé(e) à représenter le conseil d'administration de la Société suivant les résolutions adoptées par celui-ci le 7 novembre 2013 (le «Conseil d'Administration») et les décisions prises par le délégué du Conseil d'Administration (le «Délégué») en date du 16 décembre 2013 (la «Décision»).

Une extrait des résolutions du Conseil d'Administration et de la Décision, après avoir été paraphés "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié men date du 28 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1521 du 24 juillet 2010. Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, par acte du notaire soussigné, en date du 19 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement de neuf cent quarante-cinq mille cent dix-sept US dollars et huit cents (USD 945.117,08) et est représenté par quatre-vingt-quatorze millions cinq cent onze mille sept cent huit (94.511.708) actions d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune.

3. En vertu de l'article 5.3 of des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé est fixé à trois cent quatre-vingt-seize millions six cent quarante-neuf mille trois cent trente-deux US dollars et quatre-vingt-douze cents (USD 396.649.332,92) représenté par trente-neuf milliards six cent soixante-quatre millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-douze (39.664.933.292) actions avec une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01 USD) chacune.

Les articles 5.4, 5.5., 5.6. et 5.7 des Statuts disposent également que:

«Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé pendant une période expirant 5 (cinq) ans après la publication l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'augmenter le capital social dans la limite du montant du capital autorisé, incluant de manière non-exhaustive l'émission d'actions, obligations ou options que la Société ou une de ses filiales accorderaient à des employés clefs ou à des personnes travaillant pour la Société ou une de ses filiales, dans les mêmes limites et conformément à tout plan de stock-option ou plan d'encouragement devant être autorisé par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Un tel montant de capital augmenté peut être souscrit et émis contre un paiement en numéraire ou en apport en nature en observant les règles légales applicables ou l'allocation des réserves disponibles et les réserves comptables qui peuvent être allouées au capital social, dans chaque cas avec ou sans prime d'émission comme le détermine à tout moment le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ont le droit de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription donné à chaque actionnaire au prorata de sa participation lorsque le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique augmente le capital social.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique peut déléguer à tout administrateur ou préposé de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de capital augmenté.»

4. Par la Décision, le Délégué a décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 5.6 des Statuts, d'un montant de huit cent cinquante US dollars (USD 850.-) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante-cinq mille cent dix-sept US dollars et huit cents (USD 945.117,08) au montant de neuf cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-sept US dollars et huit cents (USD 945.967,08) par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune (chacune une «Nouvelle Action» et ensemble les "Nouvelles Actions"), sujet au paiement d'un montant total de cent soixante-dix mille US dollars (USD 170.000.-) représentant le Montant de l'Augmentation du Capital et un montant de cent soixante-neuf mille cent cinquante US dollars (USD 169.150.-) alloué au compte de prime d'émission de la Société (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par DNB Bank ASA, une société constituée sous les lois du Royaume de Norvège, ayant son siège social à 0021 Oslo, Norvège, inscrite au registre du commerce de Norvège sous le numéro 981 276 957 (la «Souscription»).

Les Nouvelles Actions ont été entièrement payées par un paiement en numéraire (le «Paiement») d'un montant de cent soixante-dix mille US dollars (USD 170.000.-) consistant dans (i) le Montant de l'Augmentation de Capital et dans (ii) le Montant de la Prime d'Emission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, de la Souscription et du Paiement a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date de la Décision, (i) le capital social de la Société s'élève à neuf cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-sept US dollars et huit cents (USD 945.967,08) et est représenté par quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cent huit (94.596.708) actions d'une valeur nominale d'un cent d'US dollar (USD 0,01) chacune.

6. De ce fait, les article 5.1 et 5.3 des Statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-sept Dollars américains et huit cents (USD 945.967,08) représenté par quatre-vingt-quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille sept cent huit (94.596.708) actions ayant chacune une valeur nominale d'un cent de Dollar américain (USD 0,01 USD).»

« **5.3.** Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-seize millions six cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux Dollars américains et quatre-vingt-douze cents (USD 396.648.482,92) représenté par trente-neuf milliards six cent soixante-quatre millions huit cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (39.664.848.292) actions avec une valeur nominale d'un cent de Dollar américain (USD 0,01 USD) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16886. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014004736/176.

(140004436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

Les statuts coordonnés au 20/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014001669/13.

(140000694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Kellogg Lux VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 1.000.800,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.432.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001631/11.

(140000726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Silaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 182.163.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détentrice de 100 parts sociales de Silaro S.à r.l., a cédé la totalité de ces parts sociales, en date du 27 décembre 2013 à Francisco Joao Soares de Oliveira, ayant son adresse professionnel au 1424, rua de Gondarem, 4150-375 Porto, Portugal.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2014004787/16.

(140004080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Photo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.139.840,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.130.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue Général Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014005585/14.

(140005114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Koffour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 86.086.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 09 janvier 2014, la démission de Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur a été acceptée. De ce fait, le nombre d'administrateurs a été réduit de 4 à 3.

Luxembourg, le 09 JAN. 2014.

Pour: KOFFOURS.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014005419/16.

(140005048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

KSIN Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 102.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005421/10.

(140005298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Lessix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.643.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2014005434/11.

(140005226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

PL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014005612/13.

(140005312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Zilmfinanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 116.417.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2014.

Référence de publication: 2014005773/10.

(140004843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Wigical Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 93.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005760/10.

(140005411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Wakolux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.142.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014005758/12.

(140005235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 124.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 10 Janvier 2014

L'actionnaire unique de Aquarius investments Luxembourg S.A. (la Société) a décidé de nommer Mr. Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme organisée sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.37.974, dans le cadre de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 5 août 2013.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Aquarius Investments Luxembourg S.A.

Peter Diehl / Damien Nussbaum

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014005808/19.

(140005951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Vioblanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.692.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014005752/13.

(140005274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

G.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 67.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.C.C. S.A.

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014005318/12.

(140005434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 490.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreizehnten Dezember

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo Wersandt in Vertretung für Notar Henri Hellinckx, am 5. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2407 vom 10.12.2009, letztmalig abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, vom 10. Oktober 2012, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 149215 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in Luxemburg,

welcher Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Protokollführerin, der Stimmzählerin und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche viertausend neunhundert (4 900) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013;

- Entsprechende Abänderung des Artikels 4 Satz 1 der Satzung in der deutschen und englischen Version.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

2. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 4 Satz 1 der deutschen und englischen Version der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der englischen Version:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg."

Bisheriger Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.“

Neuer Artikel 4 Satz 1 in der deutschen Version:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg.“

Die übrigen Passagen der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59459. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Januar 2014.

Référence de publication: 2014004019/64.

(140003924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 22.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 09 janvier 2014.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2014005262/12.

(140005216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Gent's Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 135.652.

L'an deux mille treize, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

Monsieur Manuele Gentilotti, employé public, propriétaire de quatre-vingt-quinze (95) parts sociales, et son épouse Madame Romana Mikolajczak, coiffeuse, propriétaire de cinq (5) parts sociales, demeurant ensemble au 3, rue Edison L-3462 Dudelange,

en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé en date du cinq novembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, sont les seuls associés de la société Gent's Properties, ayant son siège social à L-3462 Dudelange, 3, rue Edison, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 le 21 février 2008,

Inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.652.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt mille euros (80.000,-Eur), pour le passer de son montant actuel de deux cent cinquante-cinq mille euros (255.000,-Eur) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale à cent soixante-quinze mille euros (175.000,-Eur) sans annulation de parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (175.000,-Eur) divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale.»

Troisième résolution

Les associés confèrent au gérant tous pouvoirs pour donner effet à la résolution ci-dessus, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux associés par voie de paiement en espèces ou en nature, toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51238. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004388/49.

(140003916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

MPX Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 166.370.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel PETRUZZELLIS, dirigeant de sociétés, né à Metz (France) le 30 septembre 1956, demeurant à F-57000 Metz, 5 rue Gambetta, ici représenté par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MPX INVEST S.à r.l.", ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 166.370, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 619 du 8 mars 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à EUR 1.550.000,- (un million cinq cent cinquante mille Euros) représenté par 1.550 (mille cinq cent cinquante) parts sociales de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, entièrement libérées.

- Que la personne comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société, en vue de lui permettre d'exercer une activité commerciale, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, les activités d'achat, vente, représentation, courtage, importation, exportation ou négoce de métaux. Pour réaliser cet objet social, la Société pourra créer des sites internet et des applications logiciels dédiés relatif au négoce de métaux.

Elle a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder

aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, licences, ou tout autre bien incorporel ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2014, le siège social vers L-2529 Howald, 45, rue des Scillas, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} Alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés ou de l'associé unique."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2013. Relation GRE/2013/5431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004648/57.

(140003756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Black Phoenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 148.407.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005141/9.

(140005466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Bureau Line Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 75.432.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005150/9.

(140005009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.125.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue Général Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014005412/14.

(140005367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

European Fruit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.645.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2014005289/11.

(140005363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Private One SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.792.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur André LECOQ, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, avec effet au 18 octobre 2013

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur avec effet au 30 octobre 2013,

Monsieur Alexandre DUMONT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra le 26 février 2014

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2014, le siège social de la société de l'adresse «69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg» vers l'adresse «Centre Etoile 11/13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg».

Pour PRIVATE ONE SICAV-FIS
SICAV-FIS
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014005623/19.

(140005405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**GL Europe Trinity Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GL Europe Liverpool 1 S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.631.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.627, having its registered office at 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of GL Europe Liverpool 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 179.631, incorporated pursuant

to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 13 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2504, on 9 October 2013 (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, has required the undersigned notary to enact the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company to "GL Europe Trinity Square S.à r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth be enforced and read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe Trinity Square S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.627, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de GL Europe Liverpool 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.631, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2504 en date du 9 Octobre 2013 (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «GL Europe Trinity Square S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe Trinity Square S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55446. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004391/78.

(140004434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

L.S.F. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «L.S.F. S.A., SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77 461, constituée suite à un acte de scission en date du 24 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2293 du 27 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan KLAPP, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kitty WONG, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia WEYRICH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. KLAPP, K. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16888. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014004541/66.

(140003870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.949.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Solar Capital Luxembourg I, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 190,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Register of Trade and Companies) under number B 127.949 (the "Company").

There appeared

Solar Capital, LTD, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Maryland, United-State of America, having its principal address at 500, Park Avenue, 5th floor, 10022 New York, United-States of America, registered with the Dept of Assessment and Taxation of Maryland, under file number 0002384583 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 3,800 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of Solar Capital, LTD as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Solar Capital Luxembourg I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 190.000 USD, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.949 (la «Société»).

A comparu

Solar Capital, LTD, une société dûment enregistrée et existante valablement selon les lois du Maryland, Etats-Unis, ayant son adresse au 500, Park Avenue, 5th Floor, 10022 New York, Etats-Unis (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 3.800 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de Solar Capital, LTD en qualité de liquidateur de la Société;

4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique; et

5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54244. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004790/120.

(140003782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Compagnie Européenne de Participations Industrielles S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.682.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005203/9.

(140004888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Dolphin Luxembourg Subsidiary S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.250.

En ma qualité de Gérant au sein de votre société, je vous remets, par la présente, ma démission, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 30 décembre 2013. Emmanuel THIRY.

Référence de publication: 2014005247/9.

(140005184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Opera Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.502.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu

Monsieur Olivier RIEU, employé privé, né à Aix-en-Provence, (France), le 22 avril 1975, demeurant à Badstrandsvagen 28, 11265 Stockholm, Suède,

ici représenté par Monsieur Yves Mertz, demeurant professionnellement à Hobscheid, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois
OPERA INVEST

établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.502,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C n° 968, page 46.427 du 17 mai 2006,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrites et intégralement libérées.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société avec effet à ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de mille trois cents euros (1.300,-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: O. RIEU, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/35. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004689/66.

(140004131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Towa Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.526.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014005707/11.

(140004934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Bechold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.855.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- Madame Dominique HUPIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Pierre Laurent TELLE, administrateur de société, né à Valenciennes (F), le 24 avril 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BECHOLD S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 70.855 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1^{er} juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 12 octobre 1999 et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution;

- que le capital social de la société «BECHOLD S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, est seul propriétaire de toutes les actions et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 5 décembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 5 décembre 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: D. HUPIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57638. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002838/58.

(140002206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Timbra Holding Luxemburg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005720/9.

(140005357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.457.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

SAMPAN PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005650/14.

(140004948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Polymer Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize.

le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLYMER INVEST S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.173 (NIN 2007 2210 159),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1198 du 19 juin 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 6 décembre 2013, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. - Rapport du commissaire vérificateur

L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. - Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. - Décharge au liquidateur et au commissaire-verificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. - Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société POLYMER INVEST S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, D. KEHAL, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 janvier 2014. Relation: ECH/2014/62. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004728/70.

(140004735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014004828/9.

(140003889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Gaïa Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.809.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 13 décembre 2013 que la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clôturant au 29 décembre 2013.

Le mandat de Commissaire de Deloitte Audit S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006052/16.

(140005755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Gamon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.

R.C.S. Luxembourg B 68.366.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Dezember 2013

Die Verwaltungsräte Georges Majerus, Geschäftsführender Verwaltungsrat und Pascal Wagner sind von ihren Mandaten zurückgetreten.

Als neue Verwaltungsräte werden bestellt:

Richard Kohl, geb. am 17.09.1955 in Bitburg (B), beruflich wohnhaft in 6-8 Op der Ahlkärrech, L-6776 Grevenmacher, Robert Langmantel, geb. am 15.06.1946 in München (D), beruflich wohnhaft in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Der Aufsichtskommissar Fides Inter-Consult S.A. ist von seinem Amt zurückgetreten. Zum neuen Aufsichtskommissar wird bestellt Kopalux Trust Sàrl, 6-8 Op der Ahlkärrech, L-6776 Grevenmacher, RSCL B 171586.

Sämtliche Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2016.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014006060/18.

(140006470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Entremont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.089.

Le siège social de la société a été transféré au L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014005991/11.

(140006595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Get International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.410.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 9 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société GET INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II, dénoncé en date du 11 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Stéphane EBEL

Référence de publication: 2014006062/15.

(140006553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Sekur Lux Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.281.

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEKUR LUX HOME S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.281(NIN 1998 2223 817),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 855 du 25 novembre 1998,

au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Mise en liquidation de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société SEKUR LUX HOME S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: V. ALBANTI, F. MARX, R. SONNENSCHNEIDER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2508. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182925/53.

(130223050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Fidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.576.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDIA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014005308/11.

(140004825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Duinen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.197.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., 23 décembre 2013, LAC/2013/59414.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «DUINEN S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 113 du 8 février 2005.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 novembre 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 11 décembre 2013, à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005984/19.

(140006514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Winter Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.623.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of December.

Before us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Winter Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.610,

here represented by Peggy Simon, private employee, professionally residing in Echternach, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Winter Co 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.623 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 5 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 June 2013 number 1334 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on 1 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 October 2013 number 2618.

The appearing party, representing the entire share capital and having waived any notice requirement, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) through the cancellation of sixty-seven thousand five hundred (67,500) shares of the Company so as to temporarily bring the share capital of the Company to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The proceeds of such share capital decrease shall be offset against a receivable the Company has against the Sole Shareholder in an amount of EUR 67,500. As a result, such receivable will cease to exist.

Second Resolution

Simultaneously with the above reduction of the share capital of the Company, the Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to eighty thousand euro (EUR 80,000) through the issue of sixty-seven thousand five hundred (67,500) new shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

The sixty-seven thousand five hundred (67,500) new shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder for a subscription price of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) (the "Subscription Price").

The Subscription Price has been fully paid up by a contribution in kind consisting in a receivable in the amount of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) the Sole Shareholder holds.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The Subscription Price of seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 787,500) is allocated as follows:

- a. an amount of sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) to the share capital of the Company,
- b. an amount of eight thousand euro (EUR 8,000) to the legal reserve of the Company,
- c. an amount of seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000) to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eighty thousand euro (EUR 80,000), represented by eighty thousand (80,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Winter Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre des Îles Caïman sous le numéro B 176.610,

ici représenté par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Winter Co 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.623, constituée selon acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2013, n° 1334 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 octobre 2013 n°2618.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et délibère sur les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) par l'annulation de soixante-sept mille cinq cents (67.500) parts sociales de la Société afin de temporairement ramener le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Les recettes de cette réduction du capital social seront compensées avec une dette que la Société a envers l'Associé unique pour un montant de EUR 67.500. En conséquence, cette dette cessera d'exister.

Deuxième résolution

Simultanément avec la réduction du capital social de la Société qui précède, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) par l'émission de soixante-sept mille cinq cents (67.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les soixante-sept mille cinq cents (67.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix de souscription de sept cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500) (le «Prix de Souscription»).

Le Prix de Souscription a été intégralement libéré par un apport en nature à la Société consistant en une créance détenue par l'Associé Unique et ayant une valeur de sept cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Le Prix de Souscription de sept cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 787.500) est alloué de la manière suivante:

- a. un montant de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500) au capital social de la Société,
- b. un montant de huit mille euros (EUR 8.000) à la réserve légale de la Société,
- c. un montant de sept cents douze mille euros (EUR 712.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000) représenté par quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Dont acte, passé à Echternach, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/44. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004947/117.

(140004239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.768.075,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHCRE II HoldCo I S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 9th November 2005 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 653 of 30th March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4th November 2013, published in the Mémorial, number 3148 of 11th December 2013.

The meeting was presided by Paul King, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Jörn Hesse, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appeared from an attendance list that all (a) eight hundred (800) Class A Shares, (b) forty (40) Class B Shares, (c) eight hundred (800) Class C1 Shares, (d) eight hundred (800) Class C2 Shares, (e) eight hundred (800) Class C3 Shares, (f) eight hundred (800) Class D Shares, (g) twenty one thousand four hundred sixty nine (21,469) Class E Shares, (h) eight hundred (800) Class F1 Shares, (i) eight hundred (800) Class G Shares, (j) eight hundred (800) Class H Shares, (k) one (1) Class I Share, (l) eight hundred (800) Class J Shares, (m) four thousand seven hundred fifty eight (4,758) Class K (CG), (m) thirteen thousand three hundred fourteen (13,314) Class K (I), (o) five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares, (p) five thousand nine hundred and fifty nine (5,959) Class L (I) Shares, (q) five hundred (500) Class M (CG) Shares, (r) one thousand one hundred and forty eight (1,148) Class M (I) Shares, (s) five hundred (500) Class N (I) Shares, (t) five hundred (500) Class N (CG) Shares and (u) fifty one thousand one hundred and fifty two (51.152) Category Z Shares (being a total of one hundred and seven thousand one hundred and twenty three (107,123) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The Sole Shareholder represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

(A) Increase of the issued share capital by an amount of ninety thousand Euros (€ 90,000) to two million seven hundred and sixty-eight thousand and seventy five Euros (€ 2,768,075) by the issue of three thousand six hundred (3,600) Class Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€25) per share, for a total subscription price of ninety thousand Euros (€90,000) as set out hereafter:

Subscriber	Class Z Shares
DHCRE II LLC	3,600
TOTAL	3,600

Subscription to the new shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price for the Class Z Shares by the subscriber in cash and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated articles)

(B) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to inter alia reflect the resolution adopted pursuant to the above items of the agenda.

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by ninety thousand Euros (€ 90,000) to two million seven hundred and sixty-eight thousand and seventy five Euros (€ 2,768,075) by the issue of three thousand six hundred (3,600) Class Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euros (€25) per share, for a total subscription price of ninety thousand Euros (€90,000) to the subscriber as set forth in the agenda, and the subscriber subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda and paid the subscription price by way of cash consisting of an amount of ninety thousand Euros (€90,000).

The Class Z Shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ninety thousand Euro (€90,000) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DHCRE II Holdco I S.à r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of two million seven hundred and sixty-eight thousand and seventy five Euro (€ 2,768,075) divided into,

- eight hundred (800) Class A shares,
- forty (40) Class B shares,
- eight hundred (800) Class C1 shares,
- eight hundred (800) Class C2 shares,
- eight hundred (800) Class C3 shares,

- eight hundred (800), Class D shares,
- twenty one thousand four hundred and sixty nine (21,469) Class E shares,
- eight hundred (800) Class F1 shares,
- eight hundred (800) Class G shares,
- eight hundred (800), Class H shares,
- one (1) Class I share,
- eight hundred (800) Class J shares
- four thousand seven hundred and fifty eight (4,758) Class K (CG) Shares,
- thirteen thousand three hundred and fourteen (13,314) Class K (I) Shares,
- five hundred eighty two (582) Class L (CG) Shares,
- five thousand nine hundred fifty nine (5,959) Class L (I) Shares,
- five hundred (500) Class M (CG) Shares,
- one thousand one hundred and forty eight (1,148) Class M (I) Shares,
- five hundred (500) Class N (CG) Shares,
- five hundred (500) Class N (I) Shares, and
- fifty-four thousand seven hundred and fifty two (54,752) Category Z Shares,
- each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Linked Classes).

5.3 Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Linked Classes) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

- Class A relates to the Kings Hill Investment,
- Class B relates to the Kista Investment,
- Class C1 relates to the Via Cavour Investment,
- Class C2 relates to the Via Lamarmora (Brescia) Investment,
- Class C3 relates to the Via San Lazzaro Investment,
- Class D relates to the Howick Place Investment,
- Class E relates to the Blythe Valley Investment,
- Class F1 and Class N (CG) and Class N(I) (being Linked Classes) relates to the Golf Parc Toulouse Investment,
- Class G relates to the Aranco Investment,
- Class H relates to the Via Imbonati Investment,
- Class I relates to the Salisbury Investment,
- Class J relates to the Udine Investment,
- Class K (CG) and Class K (I) (being Linked Classes) relate to the Spanish Retails Portfolio Investment,
- Class L (CG) and Class L (I) (being Linked Classes) relate to the Volvo Investment,
- Class M (CG) and Class M(I) (being Linked Classes) relate to the Prado Investment, and
- Category Z is not related to a Specific Investment.

5.4 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares (or Linked classes) and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) ("Instruments") in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments on the basis of the Allocation Key of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.4.6 the net assets of each compartment ("Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4.7. In case of Linked Classes the Board may decide (but shall not be obliged) to within the relevant compartment establish internal accounts per relevant class of the Linked Classes on the basis of the economic entitlements of the Linked Classes respectively and apply the above provisions mutatis mutandis.

5.5 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue In the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Cancellation Value per Share for the repurchased Linked Class).

6.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Available Amount for the repurchased Linked Class) (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and Interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the "Interim Accounts").

6.4 The "Cancellation Value per Share" shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and the «Linked Class Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The "Class Cancellation Amount" and the "Linked Class Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts (and in the case of a Linked Class, on the basis the Entitlement of that Class).

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount (and in case of a Linked Class, the Linked Class Cancellation Amount for the Linked Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be higher than the Class Available Amount (respectively the Linked Class Available Amount) and provided further that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Managers.

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Managers appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Managers need not be Shareholders. The Board of Managers shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 The Board of Managers may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by or on behalf of anyone of the Managers with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours) in writing, fax, email or otherwise as practical. The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Managers

8.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication.

8.5 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Board Member. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Board Member or as resolved by the Board.

8.7 The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

9.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the single signature of any one Board Member or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Manager and Officer Indemnification.

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director

or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant current or future officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions.

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and In such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class or category) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 am. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 15. Annual Accounts, Auditor.

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends.

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions below. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4 Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class subject to the above and in the case of Linked Classes, as per the Entitlements of the relevant Linked Class.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment (and in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes). Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes):

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes).

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions.

Allocation Key	shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.
Aranco Investment	means the Aranco Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class G shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Blythe Valley Investment	means the Blythe Valley Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class E shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Board or Board of Managers	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.
Capital gains	means capital gains in the context of capital gains of UK resident individuals under Taxation of Chargeable Gains Act 1992.
Category Z	means the category Z of Shares.
CG Portion	means within a Specific Investment the shares referred to as "CG" shares in the relevant subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains.
Class	means a Class of Shares issued by the Company with respect to a Specific Investment.
Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any

	Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Class K (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class K (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class K (I) Entitlement	means the entitlement of the Class K (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class L (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class L (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class L (I) Entitlement	means the entitlement of the Class L (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class M (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class M (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class M (I) Entitlement	means the entitlement of the Class M (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class N (CG) Entitlement	means the entitlement of the Class N (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source.
Class N (I) Entitlement	means the entitlement of the Class N (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains.
Class K Shares	means the Class K (CG) Shares and the Class K (I) Shares.
Class L Shares	means the Class L (CG) Shares and the Class L (I) Shares.
Class M Shares	means the Class M (CG) Shares and the Class M (I) Shares.
Class N Shares	means the Class N (CG) Shares and the Class N (I) Shares.
Entitlements	means the respective economic entitlements of the classes composing the relevant Linked Classes, and in the case of (i) the Linked Classes K, the Class K (CG) Entitlement and the Class K (I) Entitlement respectively, (ii) the Linked Classes L, the Class L (CG) Entitlement and the Class L (I) Entitlement respectively, (iii) the Linked Classes M, the Class M (CG) Entitlement and the Class M (I) Entitlement respectively and of (iv) the Linked Classes N, the Class N (CG) Entitlement and the Class N (I) Entitlement respectively.
Golf Parc Toulouse Investment	means the Golf Parc Toulouse Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class F1 and Class N shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Howick Place Investment	means the Howick Place Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class D shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Investment Losses	means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective

	Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.
Investment Net Income	means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses.
Kings Hill Investment	means the Kings Hill Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class A shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Kista Investment	means the Kista Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class B shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Linked Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.
Linked Classes	means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof.
Linked Classes K	means the Class K (CG) and Class K (I).
Linked Classes L	means the Class L (CG) and Class L (I).
Linked Classes M	means the Class M (CG) and Class M (I).
Linked Classes N	means the Class N (CG) and Class N (I).
Managers	means the members of the Board (gérant) from time to time.
Prado Investment	means the Prado (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class M shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Salisbury Investment	means the Salisbury Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class I shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Shareholders	means the holders of Shares in the Company.
Shares	means the shares (parts sociales) of the Company.
Simple Class	means a single class which alone relates to a Specific Investment.
Spanish Retail Portfolio	means the Spanish Retail Portfolio Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class K shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Investment	
Specific Investment	has the meaning set out under Article 5.3.
Via Cavour Investment	means the Via Cavour Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C1 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Via Imbonati Investment	means the Via Imbonati Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class H shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Via Lamarmora (Brescia) Investment	means the Via Lamarmora (Brescia) Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C2 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Via San Lazarro Investment	means the Via San Lazarro Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class C3 shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
Volvo Investment	means the Volvo Investment (as defined in the articles of association of DHCRE II Holdco II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class L shares of DHCRE II Holdco II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).
"Udine Investment	Means the Udine Investment (as defined in the article of association of DHCRE II HoldCo II S.à r.l.) by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in relation to the Class J shares of DHCRE II HoldCo II S.à r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities)".

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «DHCRE II HoldCo I S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 9 novembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 653 du 30 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 novembre 2013 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 3148 du 11 décembre 2013.

L'assemblée a été présidée par Paul King, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Jörn Hesse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

l) Il ressort d'une liste de présence que toutes les (a) huit cent (800) Parts Sociales de Classe A, (b) quarante (40) parts sociales de Classe B, (c) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C1, (d) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C2, (e) huit cent (800) Parts Sociales de Classe C3, (f) huit cent (800) Parts Sociales de Classe D, (g) vingt et un mille quatre cent soixante-neuf (21.469) Parts Sociales de Classe E, (h) huit cent (800) Parts Sociales de Classe F1, (i) huit cent (800) Parts Sociales de Classe G, (j) huit cent (800) Parts Sociales de Classe H, (k) une (1) Part Sociale de Classe I, (l) huit cent (800) Parts Sociales de Classe J, (m) quatre mille sept cent cinquante-huit (4.758) Part Sociales de Classe K (CG), (n) treize mille trois cent quatorze (13.314) Part Sociales de Classe K (I), (o) cinq cent quatre-vingt et deux (582) Part Sociales de Classe L (CG), (p) cinq mille neuf cent cinquante-neuf (5.959) Part Sociales de Classe L (I), (q) cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie M (CG), (r) mille cent quarante-huit (1.148) parts Sociales de Catégorie M (I), (s) cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie N (CG), (t) cinq cent (500) parts Sociales de Catégorie N (I) et (u) cinquante et un mille cent cinquante-deux (51.152) Parts Sociales de Catégorie Z (représentant un total de cent sept mille cent vingt-trois (107.123) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires de l'associé unique représenté et les par membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) L'associé unique représenté a déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

Ordre du jour

(A) Augmentation du capital social émis d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (€90.000) à deux million sept cent soixante-huit mille soixante-quinze Euros (€2.768.075) par l'émission de trois mille six cent (3.600) Parts Sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune, et un prix de souscription total quatre-vingt-dix mille Euros (€90.000) dans les proportions suivantes:

Souscripteur	Parts Sociales de Classe Z
DHCRE II LLC.	3.600
TOTAL	3.600

Souscription des nouvelles parts par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription pour les Parts Sociales de Classe Z par le souscripteur en espèces, et modification conséquent de l'article 5 des Statuts (comprise dans les statuts tel que modifiés et refundus);

(B) Modification et refonte des Statuts afin de refléter inter alia la résolution adoptée conformément aux points sus-mentionnés de l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité la décision suivante:

Unique résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (€ 90.000) à deux million sept cent soixante-huit mille soixante-quinze Euros (€ 2.768.075) par l'émission de trois mille six cent (3.600) Parts Sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune, et un prix de souscription total de quatre-vingt-dix mille Euros (€90.000) au souscripteur indiqué dans l'ordre du jour et le souscripteur a souscrit aux nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et a payé le prix de souscription par voie d'un apport en espèces consistant en un montant de quatre-vingt-dix mille Euros (€90.000).

Les Parts Sociales de Classe Z ont été libérées entièrement par paiement en espèces, de telle sorte que dorénavant la Société a à son entière disposition le montant de quatre-vingt-dix mille cent euros (€90.000), comme il a été certifié au notaire soussigné par un certificat de blocage de fonds.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DHCRE II Holdco I S.à r.l. (la "Société") qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personne simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procurer des garanties concernant ses emprunts et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'Intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de deux million sept cent soixante-huit mille soixante-quinze Euros (€ 2.768.075) divisé en;

- six mille cent quatre-vingt-neuf (6,189) parts sociales de Classe A,
- quarante (40) parts sociales de Classe B,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C2,
- huit cent (800) parts sociales de Classe C3,
- huit cent (800) parts sociales de Classe D,
- vingt et un mille quatre cent soixante-neuf (21,469) parts sociales de Classe E,
- huit cent (800) parts sociales de Classe F1,
- huit cent (800) parts sociales de Classe G,
- huit cent (800) parts sociales de Classe H,
- une (1) part sociale de Classe I,
- huit cent (800) parts sociales de Classe J,
- quatre mille sept cent cinquante-huit (4.758) parts sociales de Classe K (CG),
- treize mille trois cent quatorze (13.314) parts sociales de Classe K (I), et
- cinq cent quatre-vingt et deux (582) parts sociales de Classe L (CG),
- cinq mille neuf cent cinquante-neuf (5.959) parts sociales de Classe L (I),
- cinq cent (500) parts sociales de Class M (CG),
- mille cent quarante-huit (1,148) parts sociales de Class M (I),
- cinq cent (500) parts sociales de Classe N (CG),
- cinq cent (500) parts sociales de Classe N (I), et
- cinquante-quatre mille sept cent cinquante-deux (54.752) parts sociales de Catégorie Z, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises en la forme de classes de parts sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Liées).

5.3 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, des Classes Liées s'il en est spécifié ainsi) aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique directement ou indirectement (chacun étant un "Investissement Spécifique"). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Liées) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le "Prix de Souscription"), déduction faite de toutes dépenses dues par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les "Coûts d'Emission"), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

- La Classe A se rapporte à l'Investissement Kings Hill
- La Classe B se rapporte à l'Investissement Kista
- La Classe C1 se rapporte à l'Investissement Via Cavour
- La Classe C2 se rapporte à l'Investissement Via Lamarmora (Brescia)
- La Classe C3 se rapporte à l'Investissement Via San Lazzaro
- La Classe D se rapporte à l'Investissement Howick Place
- La Classe E se rapporte à l'Investissement Blythe Valley Investment,
- La Classe F1 et la Classe N (CG) et la Classe N (I) (étant des Classes Liées) se rapportent à l'Investissement Golf Parc Toulouse
- La Classe G se rapporte à l'Investissement Aranco
- La Classe H se rapporte à l'Investissement Via Imbonati
- La Classe I se rapporte à l'Investissement Salisbury
- La Classe J se rapporte à l'Investissement Udine

- La Classe K (CG) et la Classe K (I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Spanish Retail Portfolio, et

- La Classe L (CG) et la Classe L (I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Volvo, et

La Classe M (CG) et la Classe M (I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Prado, et

- La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.4. Le Conseil de Gérance de la Société devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée (ou Classes Liées) ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les "Instruments") en relation avec l'Investissement Spécifique concerné, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi apportés à ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants sur la base du Clé d'Allocation de chaque compartiment ou au pro rata des compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte.

5.4.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment ("Avoirs Nets") seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique du compartiment respectif et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.4.7 Dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.

5.5 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité requis pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée (et dans le cas de Classes Liées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée).

6.3 Le Conseil de Gérance doit calculer, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (et dans le cas de Classes Liées, le Montant Disponible de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée) (toujours assujetti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois ne datant pas plus de 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée et la «Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» et le Montant d'Annulation de la Classe Liée sont un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires (et dans le cas de Classes Liées, des Droits de cette Classe).

6.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe (et dans le cas d'une Classe Liée, le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe de Parts Sociales Liée devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe Liée) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe (respectivement le Montant Disponible de la Classe Liée) et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

6.7 A la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par le Conseil de Gérance nommé en tant qu'un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment actée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments de gérant, ou la conclusion ou modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple du capital social conformément à l'Article 13.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres.

8.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par un Membre du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (au moins de deux (2) heures) par écrit, fax, e-mail ou autre. Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une assemblée par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou e-mail. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

8.4. Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par moyens de communication similaires.

8.5 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.6 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par l'un des Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par l'un des Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

8.7 Le Conseil peut, unanimement, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par la voie circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par câble, fac-similé ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le document écrit dûment exécuté faisant preuve de la résolution. Les résolutions du conseil, incluant les résolutions par écrit peuvent être certifié ou un extrait peut en être émis sous seing privé d'un des Gérants.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

9.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature d'un Membre du Conseil ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales aux Personnes autres que les Associés (les non-Associés seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe ou catégorie) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leur adresse apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse mentionnée figurant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels, Commissaire aux comptes.

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes.

16.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2 Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe).

16.3 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.4 La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée sous réserve de ce qui précède, et dans le cas de Classes Liées, en fonction des Droits de la Classe Liée concernée.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné (et dans le cas de Classes Liées, par rapport aux Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes Liées). Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées):

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application du Clé d'Allocation.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel Ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une

Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées).

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détiendra toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 19. Définitions.

Associés	signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.
Catégorie Z	signifie la catégorie Z de Parts Sociales.
Classe	signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.
Classes Liées	signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent au même Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (i.e. les Droits concernés) en relation avec cet Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.
Classes Liées K	signifie la Classe K(CG) et la Classe K(I).
Classes Liées L	signifie la Classe L(CG) et la Classe L(I).
Classes Liées M	signifie la Classe M(CG) et la Classe M(I).
Clé d'Allocation	correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle.
Conseil ou Conseil de Gérance	signifie le conseil de gérance de la Société tel que composé selon les dernières nominations.
Droits	signifie les droits économiques des classes composant les Classes Liées concernées, et dans le cas de Classes Liées K, le Droit de la Classe K (CG) et le Droit de la Classe K (I), respectivement.
Droit de la Classe K (CG)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source
Droit de la Classe K (I)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe K (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital
Droit de la Classe L (CG)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe L (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source
Droit de la Classe L (I)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe L (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital
Droit de la Classe M (CG)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source
Droit de la Classe M (I)	signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital
Gérants	signifie les membres du Conseil tel que modifié de temps en temps.

Investissement Aranco	signifie l'Investissement Aranco (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates»), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Blythe Valley	signifie l'Investissement Blythe Valley (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Golf Parc Toulouse	signifie l'Investissement Golf Parc Toulouse (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe F1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Howick Place	signifie l'Investissement Howick Place (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe D de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Kings Hill	signifie l'Investissement Kings Hill (tel dans les stauts DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates), ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe B de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Kista	signifie l'Investissement Kista (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre relation aux parts sociales de classe G de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Prado	signifie l'Investissement Prado (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe M de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Salisbury	signifie l'Investissement Salisbury (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Spanish Retail Portfolio	signifie l'Investissement Spanish Retail Portfolio (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe K de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Spécifique	A la signification prévue à l'Article 5.3.
Investissement Udine	signifie l'Investissement Udine (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de "preferred equity certificates", ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe I de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via Cavour	signifie l'Investissement Via Cavour (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe C1 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via Imbonati	signifie l'Investissement Via Imbonati (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre, en relation avec les parts sociales de classe H de DHCRE II Holco II S.à r.l. (les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via Lamarmorata (Brescia)	signifie l'Investissement Via Lamarmorata (tel que défini dans les statuts (Brescia) de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non ou autre en relation avec les parts sociales de classe C2 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les sous-jacents, filiales et entités).
Investissement Via San Lazzaro	signifie l'Investissement San Lazzaro (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe C3 de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement Volvo	signifie l'Investissement Volvo (tel que défini dans les statuts de DHCRE II Holdco II S.à r.l.) réalisé au moyen de parts sociales, d'emprunts, de «preferred equity certificates», ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autre en relation avec les parts sociales de classe L de DHCRE II Holco II S.à r.l. (ainsi que les actifs sous-jacents, filiales et entités).
Montant de Classe Disponible	signifie le montant total des profits nets, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toutes sommes à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les présents Statuts.
Montant disponible de la Classe Liée	signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base.
Parts Sociales	signifie les parts sociales dans la Société.
Pertes d'Investissement	signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.
Portion CG	signifie, dans les limites d'un Investissement Spécifique, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la filiale concernée de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales CG ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital.
Revenu Net d'Investissement	signifie tout revenu résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéfices (en relation avec l'Investissement concerné) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculé à partir des frais d'exploitation de la Société (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société).
Revenus du Capital	signifie revenu du capital dans le contexte des revenus de capitaux réalisés par des personnes physiques résidant au Royaume-Uni dans le champ d'application du Taxation of Chargeable Gains Act 1992.
Statuts	signifie les statuts de la Société tels que régulièrement modifiés.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement 2,000 Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KING, J. HESSE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58516. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014000111/1074.

(130223519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Smart Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005681/9.

(140005530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Robec SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.610.

—
EXTRAIT

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois ROBEC S.A., enregistrée au registre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg, sous le numéro B 148610.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Philippe JANSSENS

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014005644/13.

(140005682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société tenu au 31 Décembre 2013

Les associés ont prises les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Approbation de la démission de M. Chafai Baihat en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
2. Approbation de la démission de Mme. Géraldine Schmit en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
3. La nomination de M. Dennis Junk, né le 20 mars 1979 à Daun, Allemagne, avec adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée;
4. La nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays Bas, avec adresse professionnelle à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée;
5. De transférer le siège social de la société à 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014005913/21.

(140006438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.
